



**FONDS INTERNATIONAUX
D'INDEMNISATION
POUR LES DOMMAGES
DUS À LA POLLUTION
PAR LES HYDROCARBURES**

ASSEMBLÉE
12ème session
Point 14 de l'ordre du jour

92FUND/A.12/13
4 octobre 2007
Original: ANGLAIS

ASSEMBLÉE
3ème session
Point 13 de l'ordre du jour

SUPPFUND/A.3/11

CONSEIL D'ADMINISTRATION
22ème session
Point 12 de l'ordre du jour

71FUND/AC.22/10

FONCTIONNEMENT DU SECRÉTARIAT

Note de l'Administrateur

Résumé:

Dans le présent document, l'Administrateur rend compte des faits nouveaux intervenus depuis octobre 2006 en ce qui concerne le fonctionnement du Secrétariat. Il fournit notamment des informations sur la structure du Secrétariat et sur les progrès enregistrés dans la gestion des risques et dans la création d'une base de données des décisions des organes directeurs des Fonds. Il rend également compte des travaux en cours concernant la nouvelle base de données relative au traitement des demandes d'indemnisation et sur l'exécution du projet d'expansion du serveur de documents afin que ce serveur puisse contenir tous les documents remontant jusqu'à la première session de l'Assemblée du Fonds de 1971, tenue en novembre 1978.

Mesures à prendre:

- i) prendre note des informations figurant dans le présent document;
- ii) approuver la création d'un nouveau poste de la catégorie des administrateurs dans le Service des relations extérieures et des conférences.

1 Introduction

Dans le présent document, l'Administrateur fait rapport, comme chaque année, sur les derniers changements relatifs au fonctionnement du Secrétariat.

2 Structure du Secrétariat

- 2.1 Le Secrétariat commun du Fonds de 1992, du Fonds de 1971 et du Fonds complémentaire est organisé en services, à savoir le Service des demandes d'indemnisation, le Service des finances et de l'administration et le Service des relations extérieures et des conférences. Le bureau de l'Administrateur, qui ne fait pas partie des services, comprend l'Administrateur, l'Administrateur adjoint/Conseiller technique, le Conseiller juridique, l'assistante personnelle de l'Administrateur et l'assistante administrative de l'Administrateur adjoint/Conseiller technique et du Conseiller juridique.
- 2.2 L'Administrateur, l'Administrateur adjoint/Conseiller technique, le Conseiller juridique et les trois chefs de services constituent une équipe d'encadrement qui supervise le fonctionnement des Organisations.

92FUND/A.12/13
SUPPFUND/A.3/11
71FUND/AC.22/10

- 2 -

- 2.3 M. Willem Oosterveen a pris ses fonctions d'Administrateur des FIPOL le 1er novembre 2006. L'Administrateur sortant, M.Måns Jacobsson, est resté disponible jusqu'à son départ à la retraite, le 31 décembre 2006.
- 2.4 M. Joe Nichols, qui était Administrateur adjoint/Conseiller technique, a pris sa retraite le 17 août 2007.
- 2.5 Dans le cadre de la structure mise en place par les organes directeurs, l'Administrateur a délégué certains de ses pouvoirs à l'Administrateur adjoint/Conseiller technique, au Conseiller juridique et aux chefs de services, dans les limites arrêtées par les organes directeurs dans le Règlement intérieur et le Règlement financier.
- 2.6 À sa session d'octobre 1998, le Fonds de 1992 a autorisé l'Administrateur à fixer la classe de chaque poste dans la catégorie des services généraux et dans la catégorie des administrateurs jusqu'au grade P5 et à décider des promotions dans ces catégories, pour autant que l'augmentation des coûts qui en résulte puisse être absorbée par l'enveloppe des crédits budgétaires que l'Assemblée a adoptée pour le personnel. Il a été décidé que les décisions relatives aux grades supérieurs à P5 (c'est-à-dire les grades D1 et D2) seraient prises par l'Assemblée sur proposition de l'Administrateur (document 92FUND/A.3/27, paragraphe 23.6; voir le document 71FUND/EXC.59/17/A.21/24, paragraphe 22.3). Depuis les sessions des organes directeurs tenues en octobre 2006, il a été procédé au reclassement de deux postes dans la catégorie des administrateurs et d'un poste dans la catégorie des services généraux.
- 2.7 À leurs sessions d'octobre 2002, les organes directeurs ont confirmé que l'Administrateur était habilité à modifier les descriptions d'emploi du personnel et à procéder aux ajustements nécessaires pour utiliser de la manière la plus efficace possible les ressources disponibles en fonction de l'évolution des besoins des Organisations (documents 92FUND/A.7/29, paragraphe 18.3 et 71FUND/AC.9/20, paragraphe 14.3).
- 2.8 À sa session d'octobre 2006, l'Assemblée du Fonds de 1992 a renouvelé l'autorisation donnée à l'Administrateur de créer des postes dans la catégorie des services généraux selon que de besoin, pour autant que le coût supplémentaire ne dépasse pas 10 % de l'enveloppe des traitements prévue dans le budget (document 92FUND/A.10/37, paragraphe 30.6). Aucun poste correspondant à ces conditions n'a été créé depuis les sessions d'octobre 2006 des organes directeurs.
- 2.9 Le Secrétariat dispose de crédits budgétaires pour 31 fonctionnaires comme indiqué ci-dessous. On trouvera un organigramme en annexe.

Postes	Postes approuvés par les organes directeurs
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	
Administrateur	1
Administrateur adjoint/Conseiller technique (poste vacant)	1
Conseiller juridique	1
Assistante personnelle de l'Administrateur	1
Chef du Service des demandes d'indemnisation	1
Chargés des demandes d'indemnisation (un poste vacant)	3
Chef du Service des finances et de l'administration	1
Chargé de l'informatique	1
Chargé des finances	1
Chargé des questions de personnel (temps partiel) (poste vacant)	1
Chargé de la gestion des bureaux	1
Chef du Service des relations extérieures et des conférences	1
Traducteur français (poste vacant)	1
Traducteur espagnol (poste vacant)	1
Chargé de l'information (poste vacant)	1
<i>Total partiel</i>	<i>17</i>

92FUND/A.12/13
SUPPFUND/A.3/11
71FUND/AC.22/10

- 3 -

Personnel de la catégorie des services généraux	
<i>Bureau de l'Administrateur</i> Assistante administrative de l'Administrateur adjoint/Conseiller technique et du Conseiller juridique	1
<i>Service des demandes d'indemnisation</i> Responsables des demandes d'indemnisation Assistant aux demandes d'indemnisation	2 1
<i>Service des finances et de l'administration</i> Responsable de l'informatique Assistants comptables Auxiliaire de bureau Réceptionniste/Préposé aux voyages	1 2 <1> 1 1
<i>Service des relations extérieures et des conférences</i> Responsables des traductions Responsable des publications (poste vacant) Responsable des conférences	3 <2> 1 1 <3>
<i>Total partiel</i>	<i>14</i>
Postes permanents	31
Postes vacants	7

- 2.10 Six postes sont vacants dans la catégorie des administrateurs, à savoir ceux de l'Administrateur adjoint/Conseiller technique, du chargé des demandes d'indemnisation, du chargé des questions de personnel et du chargé de l'information, et ceux des traducteurs espagnol et français. Le poste vacant pour les demandes d'indemnisation ne sera pourvu que si l'accroissement de la charge de travail l'exige. L'Administrateur n'entend pas pourvoir les postes vacants de traducteurs espagnol et français dans un avenir prévisible mais continuera à faire appel à des traducteurs indépendants.
- 2.11 Un poste est vacant dans la catégorie des services généraux, celui du responsable des publications.
- 2.12 Il a été procédé à des nominations temporaires dans la catégorie des services généraux afin de remplacer une fonctionnaire partie en congé de maternité et de pourvoir un poste dont la titulaire travaille actuellement à temps partiel après son retour de congé de maternité.

3 Faits nouveaux intervenus depuis les sessions des organes directeurs tenues en octobre 2006

3.1 Questions de personnel

- 3.1.1 L'Administrateur examine à intervalles réguliers le fonctionnement et la structure du Secrétariat, en tenant compte de l'expérience acquise, de manière à utiliser au mieux les ressources du Secrétariat et à assurer les meilleures prestations possibles au nombre croissant d'États Membres, aux demandeurs et aux contribuables. Il considère également important de veiller à utiliser tout le potentiel des fonctionnaires et à faire en sorte que ceux-ci soient satisfaits de leur emploi.
- 3.1.2 Deux postes devant devenir vacants en 2007 dans le Service des relations extérieures et des conférences, l'Administrateur a saisi cette occasion pour procéder à un examen des ressources humaines de ce service. Afin d'assurer de meilleures prestations au nombre croissant d'États Membres et de contribuables et de renforcer les programmes de promotion des activités des Fonds, l'Administrateur souhaiterait obtenir l'approbation de l'Assemblée du Fonds de 1992 pour la création d'un nouveau poste de la catégorie des administrateurs dans le Service des relations extérieures et des conférences.

<1> Une titulaire à temps partiel.

<2> Une titulaire à temps partiel.

<3> Titulaire à temps partiel.

92FUND/A.12/13
SUPPFUND/A.3/11
71FUND/AC.22/10

- 4 -

3.1.3 Au cas où l'Assemblée du Fonds de 1992 approuverait la création du nouveau poste mentionné au paragraphe 3.1.2 ci-dessus, l'Administrateur ne verrait pas la nécessité d'augmenter le budget administratif 2008 (document 92FUND/A.12/21/Add.1). Il propose d'utiliser à la place les sommes allouées, dans le budget administratif 2008, au poste vacant de chargé des demandes d'indemnisation, qui ne sera pourvu que si l'accroissement de la charge de travail l'exige.

3.2 Gestion des risques

3.2.1 En 2004, l'Administrateur a procédé à un examen général de la gestion des risques des FIPOL. En étroite concertation avec l'Organe de contrôle de gestion et avec l'aide des experts-conseils et du Commissaire aux comptes, il a identifié cinq catégories de risques, sans ordre particulier de priorité, à savoir les risques liés à la réputation, au processus de traitement des demandes, aux questions financières, à la gestion des ressources humaines et à la continuité des activités.

3.2.2 Les risques ont été définis et évalués en termes de probabilité, d'impact sur le fonctionnement des Fonds et de contrôlabilité. L'examen des risques liés aux questions financières, aux ressources humaines et au traitement des demandes d'indemnisation a été réalisé de façon satisfaisante. Les principaux risques ont été recensés et les contrôles et procédures en place pour enquêter sur ces risques ont été évalués. Depuis les sessions des organes directeurs tenues en octobre 2006, des progrès ont été enregistrés en ce qui concerne la continuité des activités (informatique et locaux). Le seul type de risques subsistant est celui des risques liés à la réputation, qui englobe des risques déjà recensés dans d'autres domaines et pouvant avoir un impact au niveau de la réputation des FIPOL (par exemple des demandes d'indemnisation frauduleuses).

3.2.3 L'Administrateur souhaiterait que les travaux concernant la gestion des risques soient achevés le plus vite possible, de préférence avant l'été 2008. Il est prévu que les principaux risques qui ont été recensés seront examinés à intervalles réguliers.

3.2.4 L'Organe de contrôle de gestion et le Commissaire aux comptes ont contribué de manière significative aux travaux effectués dans ce domaine.

3.3 Base de données des décisions

3.3.1 Il a été procédé à l'examen du projet de création d'une base de données des décisions prises au fil des ans par les organes directeurs. Après avoir examiné différentes options, l'Administrateur a approuvé en 2005 un prototype de base de données des décisions. L'une des fonctionnalités essentielles de la base de données, qui sera consultable en ligne et sera initialement établie en anglais seulement, permettra d'avoir accès à chaque décision, à un extrait de cette décision et à des liens directs avec les paragraphes pertinents des documents sources y relatifs. On estime à quelque 1 500 le nombre total de décisions prises par les différents organes du Fonds de 1971, du Fonds de 1992 et du Fonds complémentaire au cours de la période 1978-2005.

3.3.2 L'ancien Administrateur adjoint/Conseiller technique, M. Joe Nichols, avait commencé le travail de catégorisation de toutes les décisions et autres informations pertinentes, comme les décisions de justice, dans la base de données. À son départ à la retraite, en août 2007, il avait couvert la période 1978-1998. Pour garantir une continuité de style, l'Administrateur a accepté l'aimable proposition de M. Nichols de terminer ce travail. Une fois ce travail achevé et les épreuves corrigées, une interface sera créée avec la base de données pour que cette dernière puisse devenir accessible en ligne. La base de données sera ensuite actualisée après chaque session des organes directeurs.

3.4 Traitement des demandes d'indemnisation et questions connexes

3.4.1 Le Secrétariat a continué de renforcer son contrôle des procédures de traitement des demandes d'indemnisation.

- 3.4.2 Plusieurs membres du personnel se sont rendus dans les bureaux des demandes d'indemnisation créés pour le sinistre du *Prestige* à La Corogne et à Lorient, et des réunions se sont tenues en différents lieux entre les fonctionnaires des FIPOL et les experts chargés d'examiner les demandes d'indemnisation nées du sinistre du *Prestige*. Des membres du personnel se sont également rendus aux Philippines pour procéder à des paiements à des demandeurs dans le contexte du sinistre du *Solar 1*, pour s'entretenir avec des représentants du gouvernement et pour visiter le bureau de liaison chargé d'aider au traitement des demandes d'indemnisation, établi à Iloilo par le Shipowners' Club et le Fonds.
- 3.4.3 Le Secrétariat a organisé un grand nombre de séminaires ou d'ateliers sur le régime international d'indemnisation en général et sur les demandes d'indemnisation en particulier, ou y a participé. Ces activités visent à permettre aux États Membres de mieux comprendre les divers aspects de ce régime, et donc de faciliter la soumission et le traitement des demandes d'indemnisation.
- 3.4.4 Une nouvelle base de données relative au traitement des demandes d'indemnisation est en cours de constitution en interne. Elle facilitera le traitement des sinistres pour lesquels les demandeurs, les gouvernements, les experts, etc. transmettent au Fonds des volumes de données considérables. Elle sera particulièrement utile pour les sinistres de grande envergure et les sinistres complexes liés à des déversements d'hydrocarbures, dans la mesure où elle permettra à l'Administrateur de suivre en permanence la situation des demandes d'indemnisation. Elle comportera trois modules: celui des contacts, celui des demandes et celui des experts. La constitution des modules des contacts et des demandes est en voie d'achèvement et le module des experts en est au stade de la conception. La base de données devrait être opérationnelle d'ici à la fin de 2007.
- 3.5 Questions financières et administratives
- 3.5.1 Les travaux de renforcement du contrôle financier se sont poursuivis sur la base de recommandations formulées par le Commissaire aux comptes et l'Organe de contrôle de gestion. L'Organe consultatif commun sur les placements a également formulé des propositions très utiles dans ce domaine.
- 3.5.2 La base de données pour les finances et les contributions (FUNDMAN) a été actualisée; elle permet au Commissaire aux comptes d'interroger les livres comptables en utilisant des techniques d'audit assistées par ordinateur. Le Commissaire aux comptes bénéficie ainsi d'une meilleure garantie d'exactitude lorsqu'il prépare les états financiers sur la base des livres comptables.
- 3.5.3 Les Fonds ont confirmé leurs besoins en espaces de bureaux à l'OMI dans le cadre de la rénovation de l'immeuble de cette organisation. Les organes directeurs se rappelleront certainement que ces bureaux ne sont pas seulement utilisés lors des réunions du Fonds mais aussi comme une solution de continuité pour la conduite des activités du Fonds.
- 3.6 Politique du personnel
- 3.6.1 Un nouveau système d'évaluation du personnel a été mis en place et le Secrétariat continuera de l'utiliser au cours des années à venir.
- 3.6.2 La formation du personnel s'est poursuivie en 2007. Les membres du personnel ont suivi des cours de langue (anglais, arabe, espagnol et français) et une formation aux technologies de l'informatique leur a aussi été fournie. Certains fonctionnaires ont suivi un cours de formation à l'utilisation du logiciel de traduction 'Trados'. La formation du personnel sera encore développée en 2008.
- 3.6.3 Des réunions du personnel ont lieu chaque mois afin de permettre un échange d'informations entre les fonctionnaires du Secrétariat, en particulier ceux travaillant pour des services différents. Des visiteurs sont parfois invités à présenter des exposés d'intérêt général pour le Secrétariat.

3.7 Relations extérieures et information du public

Généralités

3.7.1 Les sinistres de l'*Erika* et du *Prestige* ont amené le Secrétariat à accorder plus d'importance à l'information du public sur le rôle des FIPOL dans les États Membres touchés par un déversement. Pour ce faire, le Fonds de 1992 a bénéficié de l'aide de deux organismes spécialisés, l'un français (AttentionConsultants), l'autre espagnol (Estudio de Comunicación).

3.7.2 En 2006, l'Administrateur avait demandé à AttentionConsultants de trouver une société de relations publiques ayant des activités dans le monde entier et qui pourrait aider le Fonds le cas échéant. AttentionConsultants avait alors présenté une proposition de solution provisoire qui avait fait l'objet de discussions avec le Secrétariat. L'Administrateur avait été d'avis qu'il pouvait être utile pour les Fonds de s'adjoindre les services d'une entreprise ou d'un réseau d'entreprises dans les régions du monde présentant un niveau de risques élevé, qui serait prêt à intervenir en cas de crise, sous réserve que ces services soient d'un bon rapport coût/efficacité et qu'ils puissent être considérés comme faisant partie de la gestion des risques. AttentionConsultants poursuit ses travaux sur ce projet.

3.7.3 Les versions française et espagnole de la brochure sur la Convention HNS ont été publiées au printemps 2007.

Site web des FIPOL

3.7.4 On envisagera d'élargir encore le site web des FIPOL en 2008, en y ajoutant de nouvelles sections destinées à des groupes spécifiques d'utilisateurs tels que les délégués, les médias et les demandeurs.

Serveur de documents

3.7.5 Le serveur de documents des FIPOL a été mis au point pour permettre aux délégués d'avoir accès, via le site web des Fonds, aux documents nécessaires pour les réunions. Ce serveur, qui est pleinement opérationnel depuis janvier 2001, contenait initialement des documents couvrant toutes les réunions tenues depuis janvier 2001 à ce jour. Pour répondre à une demande croissante des délégués, le Secrétariat a engagé en juin 2005 des travaux en vue de développer le serveur de documents afin d'y placer tous les documents remontant jusqu'à la première session de l'Assemblée du Fonds de 1971, tenue en novembre 1978.

3.7.6 Le projet consistait à ajouter plus de 4 000 documents (constituant quelque 40 000 pages) sur le serveur de documents, parmi lesquels 3 200 documents de séance au moins, sur support papier, devaient être scannés, n'étant pas disponibles en format numérique. Le scannage des documents étant fait à l'extérieur, il a été nécessaire de vérifier les documents scannés en les confrontant aux volumes reliés dont ils avaient été extraits. Les données de chaque document devaient également être saisies dans une base de données qui servirait ensuite pour transférer tous les documents sur le serveur.

3.7.7 Ce travail a été terminé début 2007.

5 Mesures que les organes directeurs sont invités à prendre

Les organes directeurs sont invités à:

- i) prendre note des informations figurant dans le présent document;
- ii) approuver la création d'un nouveau poste de la catégorie des administrateurs dans le Service des relations extérieures et des conférences.

ANNEXE

ORGANIGRAMME ACTUEL DU SECRÉTARIAT DES FIPOL

